

## **Report de la messe chrimale prévue le 8 avril 2020 à une date ultérieure durant le temps pascal**



Un courrier émanant de la Congrégation du Culte Divin à Rome, relayé par Mgr Guy de Kerimel, président de la commission pastorale sacramentelle et liturgique de la Conférence des Évêques de France, indique :

« Au sujet de la messe chrimale, en tenant compte de chaque cas concret dans les différents pays, l'évêque a la faculté de la reporter à une date ultérieure. ».



**Mgr Michel Santier a donc décidé de reporter la messe chrimale (initialement prévue le 8 avril 2020) à une date ultérieure dans le temps pascal**, en fonction des décisions de l'Etat quant à la sortie du confinement.